

## Conseil de gestion

Séance du 10 avril 2024

Délibération PNMEGMP\_del\_cdg\_2024\_06

### portant élection du vice-président au titre des représentants des organisations d'utilisateurs

Le conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,

- ▶ Vu le Code de l'environnement, notamment l'article R334-31 et suivants,
- ▶ Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,
- ▶ Vu le décret n°2015-424 du 15 avril 2015 portant création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,
- ▶ Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2024/046 du 9 avril 2024 portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,
- ▶ Vu la délibération 2021-01 du 15 octobre 2021 portant modification du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis approuvé le 24 novembre 2015 par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées,
- ▶ Vu la délibération 2021-02 du 15 octobre 2021 portant élection du président du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,
- ▶ Vu la délibération 2021-03 du 15 octobre 2021 et 2022-09 du 4 juillet 2022 portant élection des vice-présidents du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,
- ▶ Vu la candidature de **M. Jean-Jacques Coudray** formulée le 9 avril 2024,

**Considérant** que le quorum est atteint et après en avoir valablement délibéré, adopte les décisions suivantes :

#### ARTICLE 1 :

Après le déroulement du vote à main levée, **M. Jean-Jacques Coudray** est élu Vice-président du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis au titre des représentants des organisations d'utilisateurs à la suite de Philippe Grand.

#### ARTICLE 2 :

Le directeur-général de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Office.

Le Président du conseil de gestion,

  
Jean PROU